



ASSOCIATION CANADIENNE DES
TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

PROGRAMME DES PRIX

Novembre 2018

www.camrt.ca/fr/

Table des matières

Introduction.....	1
CONCOURS DE RÉDACTION ET D'EXPOSITIONS	2
Lignes directrices pour le format des candidatures au concours de rédaction et d'expositions	3
Article scientifique.....	3
Article narratif	4
Expositions médias ou multimédias	5
CONCOURS D'ÉCHANGE DE CONFÉRENCIERS	6
Congrès de radiothérapie de l'ASRT.....	6
ASRT @ RSNA.....	7
PRIX D'EXCELLENCE	8
Titre de membre à vie	8
Titre de membre honoraire à vie.....	9
Conférence commémorative Welch	10
Prix Dr Marshall Mallett « Lampe de la connaissance »	11
Prix de sentinelle de la profession	12
Prix de réussite professionnelle précoce.....	13
Prix de la défense des intérêts de base de l'ACTRM	14
Prix de services exceptionnels	15
<i>Annexe A</i> – Règlements du concours de rédaction et d'expositions.....	16
<i>Annexe B.1</i> – Directives pour les articles scientifiques	19
<i>Annexe B.2</i> – Article scientifique, Rubrique d'évaluation	21
<i>Annexe C</i> – Rédaction descriptive narrative, Rubrique d'évaluation	24
<i>Annexe D</i> – Multimédia (Exposition), Rubrique d'évaluation	26

Introduction

Conformément à la Mission, à la Vision et aux Valeurs de l'Association, le Programme des prix de l'ACTRM célèbre qui nous sommes en tant que professionnelles et précise les différentes façons dont les membres peuvent offrir des soins de qualité aux patients, influencer sur la prestation des soins de santé et partager leur expertise.

L'ACTRM est fière d'appuyer les chefs de file de notre domaine en reconnaissant les efforts et les réalisations des membres par l'intermédiaire de son programme de prix d'excellence et son concours de rédaction et d'expositions ainsi que son programme d'échange de conférenciers.

Le présent guide décrit chaque catégorie de prix et fournit des renseignements sur les modalités de candidature, de sélection et de jugement.

Les demandes de candidatures figurent sur le site Web de l'ACTRM suivant :
<http://www.camrt.ca/fr/profession-de-trm/reconnaissance-professionnelle/>

Remerciements

L'ACTRM souhaite remercier le Comité de révision du concours de rédaction et d'expositions 2017-2018, dont le travail assidu et le dévouement ont rendu possible les révisions du concours de rédaction et d'expositions.

Brenda Cliff, RTR
Cindy Fisher, RTR, BScR, MEd
Jenny Soo, RTT, ACT, MEd
Laurie Walline, RTNM

CONCOURS DE RÉDACTION ET D'EXPOSITIONS

L'ACTRM invite les candidatures sur tout sujet de technologie de radiologie, de radiothérapie, de résonance magnétique ou de médecine nucléaire lié aux thèmes ou catégories énumérés dans le tableau ci-dessous.

Il existe trois approches : pédagogique, technique ou non technique. Les candidatures pour chaque approche peuvent prendre le format d'un article scientifique, d'un article narratif ou d'une exposition.

Le concours est ouvert aux technologues en radiation médicale en exercice et aux étudiants inscrits à un programme agréé. Le concours pour les technologues est distinct de celui des étudiants; cependant, les catégories et les approches demeurent les mêmes.

Les inscriptions au concours doivent :

- faire progresser la pratique de la technologie de la radiation médicale;
- améliorer la compréhension d'un aspect de la technologie de la radiation médicale;
- capter l'attention et l'intérêt du lecteur.

Approche	Catégories					
	Article scientifique		Article narratif		Exposition (Média ou multimédia)	
Pédagogique Activités d'apprentissage novatrices – didactiques, cliniques ou compétence soutenue	TRM	Étudiant	TRM	Étudiant	TRM	Étudiant
Technique Procédures d'imagerie, techniques de thérapie, méthodes d'imagerie ou de thérapie	TRM	Étudiant	TRM	Étudiant	TRM	Étudiant
Non technique Prise en charge des patients, gestion ou administration du service, comportement professionnel, leadership	TRM	Étudiant	TRM	Étudiant	TRM	Étudiant

Les concours de rédaction et d'expositions seront jugés et primés selon les groupes de catégories qui suivent :

Catégorie de TRM 1 : Meilleur article scientifique, tous les sujets

Catégorie de TRM 2 : Meilleur article narratif, tous les sujets

Catégorie de TRM 3 : Meilleure exposition, tous les sujets

Catégorie d'étudiant 1 : Meilleur article scientifique, tous les sujets

Catégorie d'étudiant 2 : Meilleur article narratif, tous les sujets

Catégorie d'étudiant 3 : Meilleure exposition, tous les sujets

Lignes directrices pour le format des candidatures au concours de rédaction et d'expositions

Article scientifique

Description

Les articles scientifiques communiquent les résultats des recherches de l'auteur. Un format normal est utilisé pour ces articles dans lequel l'auteur présente ses recherches de façon méthodique et logique, ce qui ne reflète pas nécessairement l'ordre dans lequel le travail est effectué. Voici un format courant :

- Titre
- Résumé
- Introduction
- Examen de la documentation (dans le cadre du processus de recherche)
- Matériaux et méthodes
- Résultats (avec tableaux et chiffres, s'il y a lieu)
- Discussion
- Conclusion
- Ouvrages cités

On peut trouver d'autres conseils sur chaque section d'un article à l'Annexe B.

Exigences

- De 2 500 à 3 000 mots
- Respect des critères des annexes A et B

Critères de jugement

Les candidatures seront jugées sur l'originalité, l'expression claire des idées, la voie de recherche, la compréhension de la répercussion sur la pratique et la conformité au format. Veuillez consulter l'Annexe A – Règlements sur le concours de rédaction et d'expositions et l'Annexe B – Rubrique d'évaluation de l'article scientifique.

Article narratif

Description

Cette catégorie est destinée à la rédaction professionnelle qui est à la fois moins technique et axée sur la recherche dans son contenu sur les sujets énumérés à la page 2.

Un article narratif descriptif peut :

- offrir un point de vue unique ou éclairé sur un aspect de la technologie de la radiation médicale;
- analyser et résumer la documentation pertinente à un sujet lié à la technologie de la radiation médicale (c.-à-d. Analyse documentaire);
- décrire une expérience professionnelle significative;
- transmettre des connaissances directes;
- exprimer un point de vue.

Exigences

- De 1 500 à 3 000 mots
- Taille de police 12 pts, double interligne
- Travail original
- Respect de la confidentialité du patient

Critères de jugement

Les candidatures seront jugées sur l'introduction, l'organisation, l'élaboration des idées, la voix de l'auteur, la pertinence et les répercussions professionnelles sur la pratique, la conclusion et la conformité au format et au mécanisme. Veuillez consulter l'Annexe A – Règlements sur le concours de rédaction et d'expositions et l'Annexe C – Rubrique d'évaluation de la rédaction narrative-descriptive.

Expositions médias ou multimédias

Description

Les expositions médias ou multimédias peuvent être soumises afin d'être évaluées en vertu de la catégorie concours de rédaction et d'expositions. Le contenu peut traiter de tout sujet figurant à la page 2. Parmi les exemples de formats de cette catégorie, on trouve : les affiches scientifiques, les présentations PowerPoint, les balados et les webinaires.

Exigences

La soumission multimédia doit avoir été créée au cours de l'année précédant la date limite de présentation des candidatures ou jusqu'à celle-ci.

Voici quelques exemples de recommandations des exigences relatives aux expositions médias ou multimédias :

- la durée des expositions multimédia ne doit pas être supérieure à 30 minutes;
- les balados, webinaires, blogues et autres formes de communication en ligne peuvent être modifiés pour respecter la limite de 30 minutes;
- les affiches doivent être créées avec un logiciel destiné à cette fin (p. ex. PowerPoint), et doivent être référencées à l'aide d'un format de citation APA.

Critères de jugement

Les candidatures seront jugées sur la conception, l'enrichissement des impressions, l'aiguillage, l'originalité, la pertinence par rapport à la technologie de la radiation médicale, l'impact sur la pratique et la qualité. Veuillez consulter l'Annexe A - Règlements sur le concours de rédaction et d'expositions et l'Annexe D - Rubrique d'évaluation des expositions multimédias.

CONCOURS D'ÉCHANGE DE CONFÉRENCIERS

Congrès de radiothérapie de l'ASRT

L'ACTRM collaborera avec l'American Society of Radiologic Technologists (ASRT) et présentera un conférencier au congrès annuel de radiothérapie de l'ASRT. Le congrès se tiendra en même temps que l'assemblée générale annuelle de l'American Society for Radiation Oncology (ASTRO).

Le conférencier sera choisi par voie de concours parmi les membres de l'ACTRM. Les membres intéressés sont invités à présenter leur candidature, laquelle devrait inclure :

- Un résumé d'un maximum de 200 mots sur l'exposé proposé. Il doit aborder un thème de la radiothérapie ou de la dosimétrie qui se veut innovateur et progressif.
- Les objectifs de l'exposé (distincts du résumé de 200 mots).
- Un aperçu de l'exposé (aussi distinct du résumé de 200 mots).
- Un CV d'un maximum de 3 pages incluant des données sur l'expérience du candidat en tant qu'orateur.

En soumettant leur proposition, les candidats confirment qu'ils pourront présenter leur exposé aux dates du congrès, dans le cas où ils seraient choisis.

Critères de jugement

Les candidatures seront révisées par un comité de sélection et seront évaluées selon les critères suivants :

- Le thème aborde-t-il un aspect important du domaine de la radiothérapie, notamment de la dosimétrie?
- L'exposé proposé est-il approprié à un auditoire international?
- L'exposé proposé met-il convenablement l'accent sur l'expérience canadienne dans le domaine?
- Le résumé, les objectifs et l'aperçu démontrent-ils bien que l'exposé proposé sera percutant?
- Quelle est l'expérience du candidat dans la présentation d'exposés de qualité?

ASRT @ RSNA

L'American Society of Radiologic Technologists tiendra son septième congrès annuel axé sur la technologie, ASRT@RSNA, durant la rencontre de la RSNA de Chicago. L'ACTRM et l'ASRT ont convenu de collaborer et l'ACTRM présentera un conférencier au congrès.

Le conférencier sera choisi par voie de concours parmi les membres de l'ACTRM. Les membres intéressés sont invités à présenter leur candidature, laquelle devrait inclure :

- Un résumé d'un maximum de 200 mots sur l'exposé proposé. Il doit aborder un thème de la technologie de la radiologie, de la technologie de la médecine nucléaire ou de l'imagerie par résonance magnétique qui se veut innovateur et progressif.
- Les objectifs de l'exposé (distincts du résumé de 200 mots).
- Un aperçu de l'exposé (aussi distinct du résumé de 200 mots).
- Un CV d'un maximum de 3 pages incluant des données sur l'expérience du candidat en tant qu'orateur.

En soumettant leur proposition, les candidats confirment qu'ils pourront présenter leur exposé aux dates du congrès, dans le cas où ils seraient choisis.

Critères de jugement

Les candidatures seront révisées par un comité de sélection et seront évaluées selon les critères suivants :

- Le thème aborde-t-il un aspect important du domaine de la technologie de la radiologie, de la technologie de la médecine nucléaire, ou de l'imagerie par résonance magnétique?
- L'exposé proposé est-il approprié à un auditoire international?
- L'exposé proposé met-il convenablement l'accent sur l'expérience canadienne dans le domaine?
- Le résumé, les objectifs et l'aperçu démontrent-ils bien que l'exposé proposé sera percutant?
- Quelle est l'expérience du candidat dans la présentation d'exposés de qualité?

PRIX D'EXCELLENCE

Titre de membre à vie

Description

L'attribution du titre de membre à vie constitue la forme de reconnaissance la plus élevée accordée par les pairs et vise à honorer un membre de l'ACTRM dont les activités professionnelles ont contribué à promouvoir la profession de technologue en radiation médicale au Canada ou à l'échelle internationale, dont le leadership contribue à motiver d'autres personnes à s'engager dans des activités professionnelles et qui a contribué à rehausser l'image de l'ACTRM.

Admissibilité

- Le conseil d'administration de l'ACTRM peut conférer ce titre à un membre à part entière qui exerce sa profession à temps plein, à un membre qui ne travaille pas, à un membre en exercice limité ou à un membre retraité.
- Il doit être démontré que le candidat au titre de membre à vie a apporté une importante contribution pendant au moins 25 ans comme membre de l'ACTRM dans une des catégories susmentionnées et a servi la profession ou l'Association au Canada ou à l'échelle internationale.
- Aucun membre de l'administration de l'association ne peut être admissible à une nomination dans cette catégorie d'adhésion honoraire tant qu'il occupe son poste.

Mise en candidature et sélection

Les candidatures de membres à vie peuvent être présentées par les associations provinciales ou cinq membres quelconques de l'ACTRM. Des demandes de candidatures sont envoyées aux provinces et aux membres avant le début de l'automne chaque année. Le sous-comité du conseil d'administration formule ses recommandations à l'assemblée de fin d'hiver du conseil.

Un seul titre de membre à vie peut être conféré chaque année.

Le certificat de Membre à vie et un trophée gravé seront remis à la personne durant la Célébration de l'excellence du Forum annuel sur la gouvernance.

Critères de jugement

- Est-ce que la personne nommée est un membre de l'ACTRM?
- La personne nommée a-t-elle promu la profession nationalement ou internationalement?
- Est-ce que la direction de la personne nommée sert à motiver d'autres à devenir impliqués dans les activités professionnelles?
- La personne nommée a-t-elle été impliquée à augmenter le profil de l'ACTRM?
- Est-ce que la personne nommée a apporté des contributions constantes à l'ACTRM?
- Est-ce que la personne nommée est identifiée comme chef de file dans la profession?

Titre de membre honoraire à vie

Description

L'attribution du titre de membre honoraire à vie constitue la forme de reconnaissance la plus élevée accordée par les pairs et vise à honorer un membre de l'ACTRM dont les activités professionnelles ont contribué à promouvoir la profession de technologue en radiation médicale au Canada ou à l'échelle internationale, dont le leadership contribue à motiver d'autres personnes à s'engager dans des activités professionnelles et qui a contribué à rehausser l'image de l'ACTRM ou de la profession.

Admissibilité

- Les personnes admissibles sont, les personnes qui ne sont pas admissibles autrement au statut de membre de l'ACTRM, par exemple :
 - celles qui travaillent pour des entreprises commerciales,
 - celles qui sont membres dans la catégorie des représentants commerciaux,
 - celles qui ne sont pas membres à part entière et qui entrent dans la catégorie « International »
- Il doit être démontré que le candidat au titre de membre à vie a apporté une importante contribution pendant au moins 15 ans comme membre de l'ACTRM dans une des catégories susmentionnées ou a servi la profession ou l'Association au Canada ou à l'échelle internationale.

Mise en candidature et sélection

Les candidatures de membres à vie peuvent être présentées par les associations provinciales ou cinq membres quelconques de l'ACTRM. Des demandes de candidatures sont envoyées aux provinces et aux membres avant le début de l'automne chaque année. Le sous-comité du conseil d'administration formule ses recommandations à l'assemblée de fin d'hiver du conseil.

Un seul titre de membre honoraire à vie peut être conféré chaque année.

Le certificat de Membre honoraire à vie et un trophée gravé seront remis à la personne durant la Célébration de l'excellence du Forum annuel sur la gouvernance.

Critères de jugement

- La personne nommée a-t-elle promu la profession nationalement ou internationalement?
- Est-ce que la direction de la personne nommée sert à motiver d'autres à devenir impliqués dans les activités professionnelles?
- La personne nommée a-t-elle été impliquée à augmenter le profil de l'ACTRM?
- Les contributions de la personne nommée sont-elles largement reconnues?

Conférence commémorative Welch

Description

La conférence commémorative Welch a été établie en 1951 en l'honneur de M. Herbert M. Welch, un des membres pionniers de l'Association. M. Welch a été président de l'Association de 1949 à 1950.

C'est un honneur particulier d'être choisi pour présenter cette conférence; cet honneur est accordé à un membre de l'ACTRM qui a apporté une contribution exceptionnelle à la profession à l'échelle nationale. Cette personne doit avoir exercé une influence sur l'essor de la profession dans les domaines de la pratique clinique, de l'éducation, de la recherche ou de l'administration. La personne invitée à présenter la conférence commémorative Welch peut aborder un sujet de son choix.

Remarque : Le conférencier Welch Memorial de l'année courant n'a pas le droit de participer au concours d'essais et d'expositions de l'ACTRM.

Admissibilité

- Les personnes mises en candidature doivent être des membres à part entière qui exercent leur profession à temps plein, des membres qui ne travaillent pas ou des membres retraités;
- Aucune restriction n'est imposée quand au nombre d'années d'adhésion à l'ACTRM;
- Les personnes mises en candidature doivent avoir la capacité et la volonté de présenter un exposé remarquable qui traduit la vision et les valeurs de l'Association.

Mise en candidature et sélection

Les candidatures pour ce prix peuvent être présentées par les associations provinciales ou par des membres de l'ACTRM. Un appel de candidatures est envoyé aux provinces et membres avant le début de l'automne chaque année. Le sous-comité des prix du conseil fera ses recommandations à la réunion du conseil vers la fin de l'hiver.

La conférence commémorative Welch sera présentée pendant du Forum annuel sur la gouvernance de l'année suivante.

En signe de reconnaissance de la distinction d'avoir été choisi pour présenter la conférence commémorative Welch, le lauréat reçoit de l'Association un trophée gravé, qu'il conserve comme souvenir permanent.

Critères de jugement

- Est-ce que la personne nommée est un membre de l'ACTRM?
- Est-ce que la personne nommée a apporté une contribution significative à la profession au niveau national?
- Est-ce que la personne nommée a influencé la croissance de la profession dans un ou plus des domaines suivants : pratique clinique; education; recherché; administration
- Est-ce que la personne nommée a promu ou a perpétué l'excellence dans la profession?
- Est-ce que la personne nommée a influencé d'autres vers des niveaux plus élevés d'accomplissements ou de réalisations?
- Est-ce que la personne nommée est identifiée comme chef de file dans la profession?

Prix D^r Marshall Mallett « Lampe de la connaissance »

Description

Parrainé par la Fondation de l'ACTRM, le Prix D^r Marshall Mallett « Lampe de la connaissance » a été créé pour honorer un membre de l'ACTRM qui, de l'avis du conseil d'administration, a apporté une contribution importante à l'Association dans le domaine de l'éducation à l'échelle nationale. Ce prix a été offert à l'origine à l'ACTRM par la division de l'Alberta de la CSRT, en 1957.

Admissibilité

- Les personnes mises en candidature doivent être des membres à part entière qui exercent leur profession à temps plein, des membres qui ne travaillent pas ou des membres retraités.
- Aucune restriction n'est imposée quand au nombre d'années d'adhésion à l'ACTRM.

Mise en candidature et sélection

Les candidatures pour ce prix peuvent être présentées par les associations provinciales ou par des membres de l'ACTRM. Un appel de candidatures est envoyé aux provinces et membres avant le début de l'automne chaque année. Le sous-comité des prix du conseil fera ses recommandations à la réunion du conseil vers la fin de l'hiver.

Étant donné que le récipiendaire doit avoir apporté une contribution importante, le prix ne sera remis que lorsqu'on le juge à propos. S'il est décerné, le prix est remis à la Célébration de l'excellence du Forum annuel sur la gouvernance.

Les récipiendaires du Prix Dr Marshall Mallett « Lampe de la connaissance » recevront un trophée gravé qu'ils conserveront comme un souvenir permanent.

Critères de jugement

- Est-ce que la personne nommée est un membre de l'ACTRM?
- Est-ce que la contribution significative de la personne nommée dans le domaine de l'éducation a eu un impact au niveau national?
- La personne nommée a-t-elle développé des programmes ou des cours éducatifs significatifs qui, par exemple, ont permis ou ont facilité une variation remarquable dans la profession?
- Est-ce que la personne nommée contribue régulièrement dans l'éducation professionnelle en, par exemple, menant des sessions, publiant des articles, conseillant et appuyant les étudiants ?
- La personne nommée a-t-elle aidé à établir ou à promouvoir des niveaux élevés dans l'éducation pour la profession?
- Est-ce que la personne nommée est identifiée comme chef de file dans la profession?

Prix de sentinelle de la profession

Description

Commandité par l'ACTRM, le prix de sentinelle de la profession reconnaît un membre qui a défendu les droits de la profession pour la faire avancer aux échelons national et provinciaux. Par ses actions, il ou elle a su démontrer l'importance du rôle actif des membres dans le renforcement et l'avancement de la profession.

Admissibilité

- Membre en règle de l'ACTRM
- Les membres actuels du Conseil d'administration ou du personnel ne sont pas admissibles au prix

Mise en candidature et sélection

Les candidatures pour ce prix peuvent être présentées par les associations provinciales ou par des membres de l'ACTRM. Un appel de candidatures est envoyé aux provinces et membres avant le début de l'automne chaque année. Le sous-comité des prix du conseil fera ses recommandations à la réunion du conseil vers la fin de l'hiver.

Étant donné que le récipiendaire doit avoir apporté une contribution importante, le prix ne sera remis que lorsqu'on le juge à propos. S'il est décerné, le prix est remis à la Célébration de l'excellence du Forum annuel sur la gouvernance.

Les récipiendaires du Prix de sentinelle de la profession recevront un trophée gravé qu'ils conserveront comme un souvenir permanent.

Critères d'admissibilité

- Preuves que le candidat a :
 - contribué de façon importante aux travaux bénévoles de la profession aux échelons national et provinciaux;
 - mobilisé les autres à s'engager comme bénévoles pour renforcer la profession;
 - appuyé les autres par ses efforts, notamment le mentorat;
 - rehaussé le profil de la profession en défendant les intérêts du groupe et des patients qui reçoivent des soins de TRM;
 - appuyé les efforts visant à rehausser les normes de la profession dans l'exercice clinique, la formation, la recherche et la gestion.
- Preuve que le candidat est considéré comme une sentinelle ou un champion de la profession dans sa province ou à l'échelle nationale.

Prix de réussite professionnelle précoce

Description

Parrainé par l'ACTRM, le Prix de réussite professionnelle précoce vise à reconnaître un membre de l'ACTRM qui, de l'avis du conseil d'administration, a été dès le début de sa carrière un modèle d'inspiration pour ses collègues par son professionnalisme et ses activités de bénévolat.

L'ACTRM tient à souligner les réalisations précoces de ses membres de manière à faire ressortir sa vision de la profession et ses attentes à l'égard de la participation des membres à la promotion du métier. Elle veut encourager les technologues à participer dès le début de leur carrière à leur association professionnelle et estime que le fait de les honorer à ce stade de leur carrière renforce son engagement envers ses membres à toutes les étapes de leur vie professionnelle.

Admissibilité

- Membres à part entière qui exercent leur profession à temps plein,
- Membres qui ne comptent pas plus de dix (10) ans d'expérience en tant que TRM,
- Les membres actuels du conseil d'administration ne sont pas admissibles.

Mise en candidature et sélection

Les candidatures pour ce prix peuvent être présentées par les associations provinciales ou par des membres de l'ACTRM. Un appel de candidatures est envoyé aux provinces et membres avant le début de l'automne chaque année. Le sous-comité des prix du conseil fera ses recommandations à la réunion du conseil vers la fin de l'hiver.

Étant donné que le récipiendaire doit avoir apporté une contribution importante, le prix ne sera remis que lorsqu'on le juge à propos. S'il est décerné, le prix est remis à la Célébration de l'excellence du Forum annuel sur la gouvernance. Il pourrait y avoir jusqu'à cinq prix dans une même année.

Les récipiendaires du Prix de réussite professionnelle précoce recevront une plaque gravée qu'ils conserveront comme un souvenir permanent. Ils recevront également une adhésion gratuite à l'association nationale pour l'année qui suit. (La gratuité ne s'applique pas aux frais d'adhésion à l'association provinciale respective).

Critères de jugement

- Le candidat est-il membre de l'ACTRM?
- Le candidat a-t-il été un modèle de professionnalisme et de bénévolat dans un ou plusieurs des secteurs suivants : pratique Clinique; éducation; recherché; administration
- Le candidat a-t-il été un modèle d'inspiration ou de leadership qui pourrait influencer sur la profession à l'extérieur de sa province?
- Le candidat a-t-il inspiré ses collègues au dépassement?
- Le candidat est-il reconnu comme un leader dans sa province?

Prix de la défense des intérêts de base de l'ACTRM

Description

Créé en 2016, le Prix de défense des intérêts de base de l'ACTRM vise à honorer un membre de l'ACTRM qui, de l'avis du conseil d'administration de l'Association, a fait une contribution significative en matière de défense des intérêts de la profession ou de l'Association.

Admissibilité

- Les personnes mises en candidature doivent être des membres à part entière qui exercent leur profession à temps plein, des membres qui ne travaillent pas ou des membres retraités;
- Preuve de réalisation significative en défense des intérêts auprès du gouvernement ou du public
 - La défense des intérêts doit avoir pris la forme d'activités reliées spécifiquement à la profession de TRM ou qui ont une incidence sur la profession
 - Aucune restriction sur le type de défense des intérêts (peut comprendre des rencontres avec des intervenants du gouvernement, des campagnes de communication, etc.)
 - Dans l'année précédant l'attribution du prix

Mise en candidature et sélection

Les candidatures pour ce prix peuvent être présentées par le Comité consultatif sur la défense des intérêts (CCDI), les associations provinciales ou par des membres de l'ACTRM. Un appel de candidatures est envoyé au CCDI, aux provinces et membres avant le début de l'automne chaque année. Le sous-comité des prix du conseil fera ses recommandations à la réunion du conseil vers la fin de l'hiver.

Étant donné que le récipiendaire doit avoir apporté une contribution importante, le prix ne sera remis que lorsqu'on le juge à propos.

Comme rappel de s'être distingués en obtenant le Prix de défense des intérêts de base de l'ACTRM, les lauréats reçoivent une marque de reconnaissance qu'ils peuvent conserver comme souvenir permanent.

Critères de jugement

- Est-ce que la personne nommée est un membre de l'ACTRM?
- La personne dont la candidature est proposée a-t-elle participé à des activités de relations gouvernementales ou de défense publique des intérêts de la profession de TRM à l'échelle nationale, provinciale ou locale?
- La personne dont la candidature est proposée a-t-elle, par la défense des intérêts, contribué à la croissance de la profession de TRM dans un ou plusieurs des domaines suivants : Pratique clinique; éducation; recherche; administration; reconnaissance générale de la profession
- La personne dont la candidature est proposée a-t-elle incité d'autres personnes à défendre les intérêts de la profession?

Prix de services exceptionnels

Description

Commandité par l'ACTRM, le Prix de services exceptionnels rend hommage à un membre du personnel ou à un bénévole qui a contribué à l'essor de l'ACTRM avec dévouement et intégrité, dans le respect des valeurs et de la mission de l'Association. La personne aura offert des services sur une période prolongée, un rendement exceptionnel, et contribué de façon marquée au succès de l'Association et de la profession.

Admissibilité

- Doit avoir été au service de l'ACTRM ou bénévole auprès de l'Association pendant au moins 10 ans.
- Doit avoir apporté une contribution qui a influé de façon importante sur l'orientation et la qualité des services de l'Association et l'évolution de la profession.
- Les membres actuels du CA ne sont pas admissibles au prix.

Mise en candidature et sélection

Les candidatures pour ce prix peuvent être présentées par les membres de l'ACTRM, les membres du conseil d'administration de l'ACTRM, ou le personnel de l'ACTRM. Les mises en candidature sont examinées par le Comité des prix et soumises à l'approbation du CA. Le prix n'est pas nécessairement attribué chaque année. Le lauréat reçoit un cadeau à titre de souvenir.

Directives sur le choix du lauréat

- Le candidat compte-t-il au moins dix années de services?
- Le candidat a-t-il interagi positivement avec ses collègues et a-t-il été sollicité pour faire partie d'une équipe ou la diriger?
- Le candidat est-il reconnu pour son engagement important et son dévouement?
- Le candidat a-t-il influencé et guidé son entourage et l'a-t-il encouragé à évoluer dans la profession?
- Le candidat a-t-il reconnu ce qu'il fallait mettre en place pour améliorer ou modifier l'orientation des services ou des pratiques qui pouvaient rehausser la crédibilité de l'Association et de la profession?
- Le candidat a-t-il constamment exécuté un travail exceptionnel et laissé une empreinte durable?

Annexe A – Règlements du concours de rédaction et d'expositions

Les manuscrits et les expositions peuvent être soumis en français ou en anglais et ne peuvent être soumis que dans **une** des catégories du concours de rédaction et d'expositions. Le manuscrit ou l'exposition ne doit pas avoir été présenté préalablement pour publication à l'ACTRM ou à tout autre organisme, ni soumis pour tout autre concours ou affiché lors d'un congrès antérieur de l'ACTRM. Les manuscrits ou les expositions qu'on juge destinés surtout à promouvoir une fin commerciale ne seront pas acceptés. Pour les expositions, les renseignements tirés de candidatures gagnantes à des concours d'essais ne seront pas acceptés, en tout ou en partie, pour le concours d'expositions.

L'article et les expositions doivent être liés directement à la pratique de la technologie de radiologie, de la radiothérapie, de la résonance magnétique ou de la médecine nucléaire ou à des sujets tels que l'éducation et la formation, l'administration ou les communications dans ces domaines, tel que décrit dans les catégories du concours de rédaction et d'expositions.

Afin de garantir un processus de jugement équitable, nous demandons que l'auteur ou les auteurs ne soient pas identifiés sur le manuscrit ou l'exposition. En outre, les établissements et autres lieux ne doivent pas être nommés dans le manuscrit, les illustrations ou les expositions associées et nous suggérons l'utilisation de termes génériques dans tout le texte (c.-à-d. « l'hôpital, » « notre service »). Les candidatures qui ne satisfont pas à cette exigence seront disqualifiées. (*Les inscriptions ne nécessitant que de légères modifications peuvent être soumises à nouveau.*)

Si le texte soumis est le fruit d'une collaboration, seul l'auteur principal doit être un technologue en radiation médicale et un membre de l'ACTRM.

Pour les travaux soumis par un étudiant, il doit être confirmé que l'auteur sera toujours étudiant au moment de la soumission des travaux.

Format (articles scientifiques et narratifs exclusivement)

Le manuscrit doit être présenté sur traitement de texte, à double interligne sur des feuilles 8½ po x 11 po (21,6 cm x 27,0 cm), avec des marges d'au moins 1½ po (4 cm). Ne pas aligner le texte à droite. Débuter chacune des sections suivantes sur une nouvelle page et dans cet ordre : page de titre, résumé, texte, références, bibliographie, tableaux (un seul par page), et légendes. Numéroté les pages consécutivement, en débutant avec la page de titre. Insérer le numéro de page dans le coin supérieur droit de chaque page. Chaque alinéa doit comporter un retrait d'au moins cinq espaces. Les changements inscrits à la main ne sont pas acceptables.

Texte

Pour faciliter la publication des essais, nous vous suggérons de structurer le texte selon les critères indiqués par le comité de rédaction du *Journal de l'imagerie médicale et des sciences de la radiation*. Ce point est particulièrement important en ce qui a trait à la présentation des rapports scientifiques et de recherche. Veuillez consulter les directives aux auteurs affichées à l'adresse www.jmirs.org/authorinfo (en anglais seulement).

Questions d'ordre éthique et juridique

Des études sur des patients ou des volontaires nécessitent l'approbation du comité d'éthique et le consentement éclairé, qui devrait être documenté dans votre papier. Le texte ne doit comporter aucune référence à l'identité des patients. On doit éviter d'indiquer des renseignements tels que des noms, des initiales, des numéros d'hôpitaux, des dates et des antécédents personnels. Il faut obtenir une autorisation écrite des patients avant de recourir aux services de photographes. Dans la mesure du possible, on doit indiquer la dénomination générique appropriée des médicaments utilisés.

Soumission du manuscrit ou de l'exposition

Articles scientifiques et narratifs : Veuillez remplir le formulaire électronique d'inscription qui se trouve dans la section « Programme de bourses et prix de l'ACTRM » du site Web de l'ACTRM et y joindre votre manuscrit et les illustrations s'il y a lieu. Les manuscrits doivent de préférence être en format PDF. Si vous ne pouvez pas produire un fichier en format PDF, vous pouvez présenter le manuscrit en format Word. Les illustrations doivent être en format JPEG ou TIFF.

Exposition : Veuillez remplir le formulaire d'inscription en ligne dans la section Concours de rédaction et d'expositions du site Web de l'ACTRM et y joindre votre exposition. Toutes les soumissions pour le concours d'expositions doivent être présentées en format électronique (p. ex., PowerPoint**, Vidéo**, PDF, JPEG ou TIFF) afin de faciliter la circulation des soumissions pour les examinateurs.

Un accusé de réception sera envoyé pour toutes les soumissions présentées conformément aux règlements du concours.

Exclusions à l'admissibilité

Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au concours d'essais : les membres du conseil d'administration et les employés de l'ACTRM, les juges du concours d'essais de l'année courante, les membres de l'ACTRM qui travaillent pour des fabricants d'équipement médical, d'accessoires ou de fournitures dans le domaine de la technologie de la radiation médicale, et l'orateur de la conférence commémorative Welch de l'année en cours.

Publication des manuscrits

Après le concours, nous encourageons tous les auteurs à soumettre leurs articles à l'examen du *Journal de l'imagerie médicale et des sciences de la radiation*. Tous les articles feront l'objet du processus d'évaluation par les pairs du JIMSR ainsi que des autres exigences de publication du journal relatives au droit d'auteur.

Affichage et présentation des expositions

Les expositions gagnantes seront présentées sur le site Web de l'ACTRM (actrm.ca). Les candidats intéressés peuvent également avoir l'occasion de présenter leur exposition et avoir une période de questions et de réponses en direct sur le forum en ligne des communautés de pratique de l'ACTRM.

Critères de jugement

Dans toutes les catégories, une note minimale de 75 % doit être accordée pour qu'un gagnant soit déclaré. Des certificats de mérite seront attribués aux soumissions qui sont à moins de cinq points du gagnant dans chaque catégorie.

Les TRM en exercice et les étudiants seront jugés séparément, mais selon les mêmes critères. Ces derniers, ainsi que les rubriques d'évaluation respectives, figurent dans la description de chaque catégorie et les annexes respectives.

Un prix peut être attribué à un TRM et à un étudiant dans chaque catégorie.

Mise en garde au sujet du plagiat

Le plagiat, à savoir le fait de s'approprier et de copier les idées, les formulations ou les œuvres d'autrui, entraîne la disqualification immédiate. Veuillez fournir les références appropriées pour toute information provenant de sources externes que vous utilisez textuellement ainsi que pour les observations ou les conclusions tirées du travail d'autrui.

La soumission d'un article ou d'une exposition signifie l'acceptation des règlements et l'intention de ceux-ci. Le non-respect de ces règlements, particulièrement ceux sous la rubrique « Admissibilité » pourrait entraîner une disqualification.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec : awards@camrt.ca

Annexe B.1 – Directives pour les articles scientifiques

1. Titre

Le titre sert à éveiller et à aiguïser l'intérêt des lecteurs. Un plus grand nombre de personnes liront le titre que toute autre partie de votre publication. Les lecteurs utilisent le titre afin de décider s'ils continueront à lire l'article ou s'ils le mettront de côté.

À prendre en considération :

- rendez votre titre assez précis pour décrire le contenu de l'article, mais pas technique au point que seuls les spécialistes comprendront;
- le titre doit convenir au public ciblé;
- décrivez le contenu clairement et précisément pour capter l'attention du lecteur;
- le titre doit éviter l'utilisation d'abréviations et de jargon.

2. Résumé

Le résumé donne au lecteur un aperçu de l'article. Il doit refléter le contenu de l'article et comprendre le but de l'étude, la conception expérimentale, les résultats les plus importants et l'interprétation des données, y compris la conclusion et toute répercussion provenant des résultats. Le résumé doit compter de 150 à 200 mots.

3. Introduction

L'introduction résume la documentation pertinente afin que le lecteur comprenne pourquoi vous avez été intéressé à votre question de recherche. Énoncez le l'objectif de l'article et résumez la justification de l'étude ou de l'observation. N'incluez pas les données ou les conclusions du travail, mais terminez avec une phrase expliquant la question précise que vous avez posée dans cette expérimentation.

À prendre en considération :

- Que trouve-t-on dans la documentation relativement à votre sujet?
- Quelle question avez-vous posée dans vos expérimentations?
- Pourquoi est-ce intéressant?

4. Méthodes

Cette section souligne la façon dont votre étude a été effectuée d'une façon particulière et la raison qui vous a motivé.

À prendre en considération :

- Comment avez-vous répondu à votre question de recherche? Vous devez fournir ici des renseignements suffisants pour permettre à une autre personne de répéter votre expérimentation.
- Le lecteur peut-il répéter cette recherche? Pour les protocoles compliqués, dont un diagramme, un tableau ou un graphique pour expliquer les méthodes que vous avez utilisées peuvent s'avérer utiles.
- Les méthodes ne doivent pas être comprises dans la section Résultats ou dans les légendes des illustrations.
- Mentionnez les facteurs pertinents liés à l'éthique. Si vous avez utilisé des sujets humains, indiquez comment vous avez obtenu leur consentement. S'il y a lieu, précisez si l'approbation a été obtenue du Comité d'éthique de la recherche.

5. Résultats

Cette section doit être présentée en séquence logique dans le texte, les tableaux et les illustrations. Soulignez ou résumez les observations importantes.

À prendre en considération, **évit**ez ce qui suit :

- discuter des résultats ou spéculer sur les raisons qui expliquent ce qui est arrivé – ces renseignements appartiennent à la section Discussion;
- répéter dans les textes toutes les données dans les tableaux ou les illustrations;
- inclure toutes les données que vous avez obtenues de cette recherche;
- manipuler les données afin de donner l'impression d'avoir plus travaillé qu'en réalité.

6. Discussion

Cette section souligne les résultats les plus importants. Ne vous contentez pas de répéter ce qui a été écrit dans la section Résultats. Insistez sur les aspects nouveaux et importants de l'étude et sur les inférences tirées des données. Incluez les répercussions des découvertes et leurs limites, dont les répercussions pour la recherche future. Reliez les observations à d'autres études pertinentes.

À prendre en considération :

- Discutez de la façon dont ces résultats sont liés à la question originale.
- Comment les données appuient-elles ou réfutent-t-elles votre hypothèse?
- Vos résultats corroborent-ils ce que les autres chercheurs ont constaté?
- Si vos résultats ont été inattendus, essayez d'en expliquer la raison. Existe-t-il une autre façon d'interpréter vos résultats?
- Quelle autre recherche serait nécessaire pour répondre aux questions soulevées par vos résultats?

7. Conclusion

La conclusion doit aborder le sujet de façon à ce que le lecteur réfléchisse. Elle doit se pencher sur la signification de ce qui a été rédigé dans le but d'exprimer des pensées sur les répercussions plus vastes des arguments présentés ou la position écrite afin que le lecteur y pense encore après avoir terminé la lecture de l'essai.

Reliez les conclusions aux buts de l'étude, mais évitez les attestations sans réserve et les conclusions qui ne sont pas appuyées entièrement par les données. Évitez en particulier de faire des déclarations à moins que le manuscrit contienne des données pour les appuyer. S'il y a lieu, des recommandations peuvent être incluses.

8. Référence ou documentation citée

Il est essentiel de reconnaître les articles publiés pour le travail mentionné dans votre manuscrit. Le style choisi doit être fondé sur ce qui est établi par les lignes directrices du concours de rédaction et d'expositions.

Annexe B.2 – Article scientifique, Rubrique d'évaluation

Critères	0-2	3-5	6-8	9-10	Pondération	Note
Originalité	<p>Le titre de l'article ne décrit pas exactement le sujet de cet article</p> <p>Le sujet et les idées ne sont pas nouveaux ou novateurs</p> <p>La question de recherche est banale</p>	<p>Le titre de l'article pourrait être amélioré afin de mieux refléter le sujet</p> <p>L'introduction peut nécessiter plus de travail pour capter pleinement l'attention du lecteur</p> <p>Le sujet et les idées peuvent manquer d'originalité. Cependant, les éléments de l'article ont le potentiel nécessaire pour contribuer à l'ensemble des connaissances de la TRM. Des travaux complémentaires sont requis</p>	<p>Le titre de l'article décrit efficacement le sujet</p> <p>L'introduction capte l'attention du lecteur</p> <p>Le sujet peut manquer d'originalité. Cependant, les idées, les constatations ou l'approche sont nouvelles et novatrices, contribuant à l'ensemble des connaissances de la TRM</p>	<p>Le titre de l'article décrit efficacement le sujet</p> <p>L'introduction capte l'attention du lecteur</p> <p>Présente sa propre opinion en communiquant des idées originales</p> <p>Originalité dans le choix du sujet et la conception de la recherche. Pose une question nouvelle et intrigante et y répond, contribuant ainsi à l'ensemble des connaissances de la TRM</p>	15 %	
Expression claire des idées	<p>Le résumé manque de clarté et de brièveté (ou n'existe pas)</p> <p>Démontre peu de compréhension des connaissances ou de la documentation existantes liées au sujet</p>	<p>Le résumé manque de clarté ou de brièveté</p> <p>Le problème de la recherche n'est pas énoncé clairement</p> <p>Démontre une compréhension de base des connaissances ou de la documentation existantes sur le sujet. Évidence d'inférences incorrectes tirées de la documentation ou des exemples où certains aspects de l'examen de la documentation peuvent ne pas avoir rapport à la question de recherche</p>	<p>Le résumé offre un aperçu clair du sujet, de l'approche et de l'argument</p> <p>Le problème de la recherche est énoncé clairement</p> <p>Démontre une compréhension des connaissances ou de la documentation existantes sur le sujet. Cependant on peut constater des inférences incorrectes tirées de la documentation ou des exemples où certains aspects de l'examen de la documentation peuvent ne pas avoir rapport à la question de recherche</p>	<p>Le résumé est concis et offre un aperçu clair du sujet, de l'approche et de l'argument (~150 mots)</p> <p>Le problème de la recherche est énoncé clairement</p> <p>Démontre une compréhension des connaissances ou de la documentation existantes sur le sujet de la recherche et établit la relation entre leur sujet et la documentation connexe</p> <p>Communique clairement les résultats de la recherche</p>	30 %	

Critères	0-2	3-5	6-8	9-10	Pondération	Note
Voie de recherche	<p>La documentation ne fait pas l'objet d'une évaluation critique</p> <p>La conception ou les méthodes de recherche ne conviennent pas au sujet</p> <p>Les faiblesses dans la recherche ne sont pas établies clairement</p>	<p>Le candidat examine la documentation actuelle, bien que l'évaluation critique soit constamment faible</p> <p>La conception de la recherche peut ne pas être la plus appropriée pour le sujet</p> <p>Les méthodes de recherche sont décrites</p> <p>Les faiblesses dans la recherche peuvent ou ne peuvent pas être établies clairement.</p>	<p>Le candidat fournit un examen approfondi de la documentation actuelle relative au sujet, bien que l'évaluation critique puisse être insuffisante dans certains cas</p> <p>La conception de la recherche convient au sujet</p> <p>Les méthodes de recherche sont décrites clairement</p> <p>Les faiblesses dans la recherche peuvent ou ne peuvent pas être établies clairement.</p>	<p>Le candidat examine de façon critique la documentation actuelle relative au sujet</p> <p>La conception de la recherche convient au sujet</p> <p>Les méthodes de recherche sont décrites clairement et de façon concise</p> <p>Les faiblesses dans la recherche sont établies</p>	15 %	
Pertinence professionnelle et répercussion sur la pratique	<p>L'article n'est pas pertinent à la pratique de la TRM et ne contribue pas à la faire progresser</p> <p>Le candidat essaie un peu ou pas du tout d'approfondir les questions de recherche, une politique ou une pratique antérieures, de résoudre une contradiction, de combler une lacune dans la documentation existante ou d'intervenir dans un débat.</p>	<p>L'article n'est que peu pertinent à la pratique de la TRM</p> <p>L'argumentation du candidat ne démontre que peu de tentative d'approfondir les questions de recherche, une politique ou une pratique antérieures, de résoudre une contradiction, de combler une lacune dans la documentation existante ou d'intervenir dans un débat</p> <p>En général, l'article manque de renseignements utiles</p>	<p>L'article traite directement de la pratique de la TRM</p> <p>L'argumentation du candidat démontre une bonne tentative d'approfondir les questions de recherche, une politique ou une pratique antérieures, de résoudre une contradiction, de combler une lacune dans la documentation existante ou d'intervenir dans un débat, bien qu'il manque finalement des renseignements utiles ou uniques</p> <p>A une possibilité de faire progresser la pratique, mais nécessiterait plus de travail.</p>	<p>L'article traite directement de la pratique de la TRM</p> <p>L'argumentation du candidat approfondit la recherche antérieure, questionne une politique ou une pratique, résout une contradiction, comble une lacune dans la documentation existante ou intervient dans un débat contribuant à un point de vue utile ou à faire progresser la pratique</p>	30 %	

Critères	0-2	3-5	6-8	9-10	Pondération	Note
Technique	<p>Aucune considération pour le format</p> <p>L'essai est difficile à lire en raison de la structure des phrases trop simpliste ou du trop grand nombre de fragments</p> <p>L'essai comporte neuf erreurs ou plus (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation)</p> <p>Évidence de plagiat – disqualification automatique</p>	<p>Absence de la plupart des aspects de formatage et non de tous les aspects</p> <p>L'essai est plutôt difficile à comprendre en raison des nombreuses phrases mal construites ou de fragments</p> <p>L'essai comporte de six à huit erreurs (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation)</p> <p>Les citations et les références dans le texte sont incluses, le cas échéant</p>	<p>Respecte le formatage adéquat la plupart du temps, mais erreurs de police, d'espacement, etc.</p> <p>L'essai contient quelques erreurs de phrases ou manque de variété ou de complexité</p> <p>L'essai comporte de trois à cinq erreurs (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation)</p> <p>Les citations et les références dans le texte sont incluses, le cas échéant</p>	<p>L'essai a un entête adéquat et un titre centré et est tapé à l'aide d'une police 12 pts, à double interligne avec les marges appropriées</p> <p>L'essai est bien rédigé avec une variété de structures de phrases simples et complexes créant un rythme régulier</p> <p>L'essai est relu soigneusement et ne comporte qu'une ou deux erreurs (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation, etc.)</p> <p>Les citations et les références dans le texte sont incluses, le cas échéant</p>	10 %	
					Note totale	

Annexe C – Rédaction descriptive narrative, Rubrique d'évaluation

Critères	0-2	3-5	6-8	9-10	Pondération	Note
Introduction	L'introduction est dénuée d'imagination ou trop évidente et doit être réécrite	L'introduction est banale et doit être remaniée	Bonne introduction, mais elle pourrait être modifiée, bien que le lecteur veuille continuer	Introduction solide, qui incite le lecteur à en apprendre davantage	5 %	
Organisation et développement d'idées	L'article est beaucoup trop long ou trop court, perd son objectif de vue ou est ennuyeux en raison d'une réécriture ou de l'absence d'élaboration La structure de l'essai est nettement déficiente, interférant avec la capacité du lecteur de comprendre le texte	Bonnes idées mais parfois masquées par une rédaction trop élaborée ou trop simpliste qui peut faire sembler l'article incohérent L'essai démontre une certaine structure mais est parfois difficile à suivre ou mal organisé	Quelques passages trop chargés ou manquant d'élaboration, mais, la plupart du temps, le texte est homogène L'essai est structuré et organisé, bien qu'il manque d'unité en raison de détails confus occasionnels	La longueur de l'article est adéquate et celui-ci passe harmonieusement d'une idée à la suivante L'essai a une structure excellente et est bien organisé	15 %	
Voix	La voix de l'auteur n'est pas évidente et l'ensemble de l'essai nécessite plus de travail	La voix de l'auteur progresse et manifeste un certain effort, mais parfois nécessite plus de travail	La voix et la personnalité de l'auteur sont évidentes et il est clair que des efforts ont été déployés pour rendre l'article agréable à lire	La voix de l'auteur est nettement évidente et l'article est réfléchi et bien rédigé dans un style sophistiqué et unique	30 %	
Pertinence professionnelle Répercussion sur la pratique	L'essai n'est pas pertinent à la pratique de la TRM et ne contribue pas à la faire progresser	L'article n'est que peu pertinent à la pratique et n'offre aucun renseignement utile	L'essai porte sur la pratique de la TRM mais n'offre pas un point de vue unique ou utile	L'essai porte directement sur la pratique de la TRM. Il apporte un point de vue intéressant ou fait progresser la pratique	35 %	

Critères	0-2	3-5	6-8	9-10	Pondération	Note
Conclusion	Il n'existe aucune fin réelle, laissant le lecteur insatisfait	La fin est trop simple. Elle ne convient pas au déroulement de l'histoire ou est rédigée dans une langue faible qui laisse le lecteur confus	La fin est bonne mais ne fait pas entièrement le lien avec l'article, laissant le lecteur sur sa faim	Les dernières phrases font entièrement le lien avec l'article, laissant le lecteur complètement satisfait	5 %	
Techniques	Aucune considération pour le format L'essai est difficile à lire en raison de la structure des phrases trop simpliste ou du trop grand nombre de fragments L'essai comporte neuf erreurs ou plus (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation) Évidence de plagiat – soumission disqualifiée automatiquement	Absence de la plupart des aspects de formatage et non de tous les aspects L'essai est plutôt difficile à comprendre en raison des nombreuses phrases mal construites ou de fragments L'essai comporte de six à huit erreurs (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation) Les citations et les références dans le texte sont incluses, le cas échéant	Respecte le formatage adéquat la plupart du temps, mais erreurs de police, d'espacement, etc. L'essai contient quelques erreurs de phrases ou manque de variété ou de complexité L'essai comporte de trois à cinq erreurs (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation) Les citations et les références dans le texte sont incluses, le cas échéant	L'essai a un entête adéquat et un titre centré et est tapé à l'aide d'une police 12 pts, à double interligne avec les marges appropriées L'essai est bien rédigé avec une variété de structures de phrases simples et complexes créant un rythme régulier L'essai est relu soigneusement et ne comporte qu'une ou deux erreurs (d'orthographe, grammaticales, de ponctuation, etc.) Les citations et les références dans le texte sont incluses, le cas échéant	10 %	
					Note totale	

Annexe D – Multimédia (Exposition), Rubrique d'évaluation

Critères	0-2	3-5	6-8	9-10	Pondération	Note
Conception	Les écrans sont soit arides ou désordonnés et encombrés. L'attention exagérée accordée aux graphiques et aux effets spéciaux affaiblit le message et nuit à la communication du contenu et des idées	Les éléments multimédias accompagnent le contenu mais il y a peu de signe d'un renforcement mutuel. L'utilisation des graphiques ne renforce pas le contenu	Les éléments multimédias et le contenu s'unissent pour présenter un contenu d'une incidence considérable avec des éléments et des mots qui se renforcent mutuellement	La combinaison des éléments multimédias et du contenu élève la communication à un niveau supérieur. Il est évident qu'une attention est accordée à l'équilibre, aux proportions, à l'harmonie et à la retenue. Cette synergie atteint l'auditoire visé	10 %	
Utilisation d'améliorations	Absence de graphiques, vidéos, audios, 3-D ou d'autres améliorations ou utilisation inadéquate de ces outils	Présence limitée de graphiques, vidéos, audios, 3-D ou d'autres améliorations mais n'enrichissant pas toujours l'expérience d'apprentissage	La plupart des graphiques, vidéos, audios, 3-D ou autres améliorations sont utilisés correctement pour enrichir l'expérience	Tous les graphiques, vidéos, audios, 3-D ou autres améliorations sont utilisés efficacement pour enrichir l'expérience d'apprentissage. Les améliorations contribuent de façon importante à la compréhension de l'auditoire du public du matériel présenté	10 %	
Aiguillage	Le projet contient peu de choix, La conception est linéaire	Le projet contient peu d'aiguillages de l'information bien conçus. La conception est surtout linéaire	Le projet contient certains aiguillages de l'information bien conçus, tandis qu'une partie du contenu est affichée de façon linéaire	Le projet est vraiment multimédia plutôt que linéaire et contient un nombre important d'éléments bien conçus pour présenter l'information	10 %	
Originalité	Le travail est une collection ou une répétition minimale d'idées, de produits, d'images et d'inventions d'autrui. Il n'existe aucune preuve de nouvelles idées	Le travail est une collection ou une répétition considérable d'idées, de produits, d'images et d'inventions d'autrui. Il existe peu de preuve de nouvelles idées ou d'inventivité	Le projet démontre une certaine originalité et une certaine inventivité. Bien qu'il soit fondé sur une collection importante d'idées, de produits, d'images et d'inventions d'autrui, il offre tout de même de nouvelles idées	Le projet démontre une originalité et une inventivité importantes. Une grande partie du contenu et de nombreuses idées sont nouvelles, originales et inventives	20 %	

Critères	0-2	3-5	6-8	9-10	Pondération	Note
Pertinence professionnelle Répercussion sur la pratique	L'exposition n'est pas pertinente à la pratique de la TRM et ne contribue pas à la faire progresser	L'exposition n'est que peu pertinente et n'offre pas d'idées utiles	L'exposition traite de la pratique de la TRM mais n'offre pas une perspective unique et instructive	L'exposition traite directement de la pratique de la TRM. Elle contribue à une perspective utile ou fait progresser la pratique	35 %	
Qualité générale de la soumission	<p>La connaissance du sujet n'est pas évidente. L'information est confuse, incorrecte ou erronée</p> <p>La séquence d'information n'est pas logique</p> <p>Le contenu du produit n'est pas fondé sur la preuve ou appuyé par celle-ci</p> <p>>Cinq exemples où la présentation professionnelle peut être défectueuse (techniques d'écriture, imagerie, communication, etc.)</p> <p>Évidence de plagiat ou violation des droits d'auteur – soumission disqualifiée automatiquement</p>	<p>Une certaine connaissance du sujet est évidente. Certains éléments d'information sont confus, incorrects ou erronés</p> <p>La séquence d'information est assez logique. Les voies à la diffusion de l'information sont confuses et erronées</p> <p>Les contenus du produit sont faiblement liés aux preuves</p> <p>De trois à quatre exemples où la présentation professionnelle peut être déficiente (techniques d'écriture, imagerie, communication, etc.).</p>	<p>La connaissance du sujet est évidente dans la plus grande partie du projet. La plupart des éléments d'information sont clairs, appropriés et corrects</p> <p>La séquence d'information est logique. Les voies à la diffusion de la plupart des éléments d'information sont claires et directes</p> <p>Bonne utilisation des preuves – dans la plupart des cas, le contenu du produit est fondé sur la preuve pertinente ou appuyé par celle-ci.</p> <p>La qualité générale de la soumission est professionnelle. La présentation professionnelle peut être déficiente (techniques d'écriture, imagerie, communication, etc.) dans un à deux exemples.</p>	<p>La connaissance du sujet est évidente dans tout le projet. Toute l'information est claire, appropriée et correcte</p> <p>La séquence d'information est logique et intuitive. Les voies à la diffusion de toute l'information sont claires et directes</p> <p>Utilisation très efficace des preuves – le contenu du produit est nettement fondé sur la preuve pertinente ou appuyé par celle-ci</p> <p>La qualité générale de la soumission est très grande. Le cas échéant, aucun problème en matière de techniques d'écriture, d'imagerie, de communication, etc.</p>	15 %	
					Note totale	